

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Nemaska Lithium Inc.	16 juin 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador - Territoires du Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Urbanimmersive inc.	15 juin 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Ontario
Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc.	16 juin 2017	Ontario
Brookfield Infrastructure Partners L.P.	14 juin 2017	Ontario
Brookfield Renewable Partners L.P.	16 juin 2017	Ontario
Brookfield Renewable Partners ULC	16 juin 2017	Ontario
Canada Goose Holdings Inc.	14 juin 2017	Ontario
FNB U.S. Global Canadian Energy FNB U.S. Global GO GOLD and Precious Metal Miners	19 juin 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
PowerShares 1-10 Year Laddered Investment Grade Corporate Bond Index ETF PowerShares S&P/TSX REIT Income Index ETF	19 juin 2017	Ontario
TD Global Bond Fund TD Global Income Fund TD Global Unconstrained Bond Fund TD North American Small-Cap Equity Fund TD U.S. Dividend Growth Fund TD U.S. Money Market Fund	16 juin 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds de revenu actions Palos	20 juin 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
TECSYS Inc.	19 juin 2017	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
		<ul style="list-style-type: none"> - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
Algoma Central Corporation	14 juin 2017	Ontario
Automotive Finco Corp.	20 juin 2017	Ontario
Brand Leaders Plus Income ETF Healthcare Leaders Income ETF US Equity Plus Income ETF (formerly, US Buyback Leaders ETF) Energy Leaders Plus Income ETF Tech Achievers Growth & Income ETF Global REIT Leaders Income ETF	15 juin 2017	Ontario
Corporation Park Lawn	20 juin 2017	Ontario
Fiducie de placement immobilier mondiale Dream	16 juin 2017	Ontario
FINB d'actions européennes couvert WisdomTree FINB de croissance de dividendes sur titres américains de qualité WisdomTree FINB de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité WisdomTree FINB à dividendes élevés américains WisdomTree FINB de dividendes de sociétés américaines à moyenne capitalisation WisdomTree FINB de dividendes de marchés émergents WisdomTree FINB de croissance de dividendes sur titres américains de qualité à couverture variable WisdomTree FINB de croissance de dividendes sur titres internationaux de qualité à couverture	15 juin 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
variable WisdomTree FINB d'obligations globales canadiennes à rendement accru WisdomTree (<i>auparavant, FINB d'obligations globales canadiennes à rendement accru Barclays WisdomTree</i>) FINB d'obligations à court terme globales canadiennes à rendement accru WisdomTree (<i>auparavant FINB d'obligations à court terme globales canadiennes à rendement accru Barclays WisdomTree</i>) FINB de croissance de dividendes sur titres canadiens de qualité WisdomTree		
Firm Capital Mortgage Investment Corporation	20 juin 2017	Ontario
First Asset Resource Fund Inc.	19 juin 2017	Ontario
Fonds d'obligations avantage Canoe Catégorie d'obligations avantage Canoe Fonds d'obligations de sociétés canadiennes Canoe Fonds de revenu à taux variable Canoe Fonds mondial de revenu Canoe Catégorie mondiale de revenu Canoe Fonds de revenu amélioré Canoe Catégorie de revenu amélioré Canoe Fonds de rendement élevé stratégique Canoe Catégorie de rendement élevé stratégique Canoe Catégorie canadienne de revenu mensuel Canoe Catégorie nord-américaine de revenu mensuel Canoe Fonds mondial équilibré Canoe Catégorie canadienne de répartition d'actifs Canoe Catégorie de revenu d'actions Canoe Fonds de revenu à prime Canoe (<i>auparavant, Fonds canadien de</i>	20 juin 2017	Alberta

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>dividendes Canoe)</i>		
Catégorie américaine de revenu d'actions Canoe		
Catégorie mondiale de revenu d'actions Canoe		
Catégorie d'actions Canoe		
Catégorie mondiale d'occasions Canoe		
Catégorie de revenu d'énergie Canoe		
Catégorie de l'énergie Canoe		
Fonds de ressources naturelles EnerVest Ltée		
Fonds de Placement Immobilier Nexus	20 juin 2017	Ontario
Gibson Energy Inc.	16 juin 2017	Alberta
Harvest Banks & Buildings Income Fund Harvest Canadian Income & Growth Fund	16 juin 2017	Ontario
Immunovaccine Inc.	16 juin 2017	Nouvelle-Écosse
Programme CARS et PARS	20 juin 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Bento Inc.	15 juin 2017	Ontario
Catégorie d'obligations à rendement total	15 juin 2017	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Aurion Dynamique Catégorie de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique Fonds de stratégies d'obligations de sociétés Dynamique Catégorie mondiale de répartition d'actif Dynamique Catégorie mondiale de dividendes Dynamique Catégorie de ressources stratégique Dynamique Catégorie Croissance mondiale Power PGD Catégorie de ressources PGD Catégorie Valeur équilibrée PGD		
Catégorie de ressources canadiennes Sentry	20 juin 2017	Ontario
FNB Horizons dollar FNB Horizons Indice chaîne d'approvisionnement intermédiaire du secteur pétrolier et gazier canadien FNB Horizons Indice d'initiés canadiens FNB Horizons dollar canadien FNB Horizons Marijuana médicale sciences de la vie (<i>changera son nom pour FNB Horizons Indice marijuana sciences de la vie</i>)	15 juin 2017	Ontario
FNB Horizons Univers obligations canadiennes sélectionnées	14 juin 2017	Ontario
Mundo Inc.	16 juin 2017	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 juin 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 juin 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 juin 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 juin 2017	19 octobre 2015
Banque Canadienne Impériale de Commerce	15 juin 2017	19 octobre 2015
Banque de Montréal	24 mai 2017	13 avril 2016
Banque de Montréal	14 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	14 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	15 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	16 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 juin 2017	17 mai 2016
Banque de Montréal	19 juin 2017	17 mai 2016
Banque Nationale du Canada	13 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	13 juin 2017	4 juillet 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Banque Nationale du Canada	13 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	14 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	15 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	16 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Nationale du Canada	19 juin 2017	4 juillet 2016
Banque Laurentienne du Canada	15 juin 2017	20 décembre 2016
Banque Royale du Canada	5 juin 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	15 juin 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	5 juin 2017	21 janvier 2016
Banque Royale du Canada	15 juin 2017	21 janvier 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	15 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	19 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque de Nouvelle-Écosse	20 juin 2017	31 octobre 2016
La Banque Toronto-Dominion	14 juin 2017	13 juin 2016

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
La Banque Toronto-Dominion	14 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	14 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	16 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	19 juin 2017	13 juin 2016
La Banque Toronto-Dominion	20 juin 2017	13 juin 2016

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus* (« Règlement 45-106 ») et au *Règlement 45-513 sur la dispense de prospectus pour placement de titres auprès de porteurs existants* (« Règlement 45-513 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513, selon le cas, avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 ou au Règlement 45-513 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

Depuis le 1^{er} octobre 2015, l'information sur les placements avec dispense est présentée sous un nouveau format.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
9346-9260 Québec inc.	2017-03-30	188 000 \$
AcuityAds Holdings Inc.	2017-03-31	15 109 600 \$
AgriSelect Land Capital Income Fund	2017-03-30	464 150 \$
Alteryx, Inc.	2017-03-29	1 097 451 \$
American Axle & Manufacturing, Inc.	2017-03-23	58 665 200 \$
Aurora Solar Technologies Inc.	2017-03-30	1 591 120 \$
Avondale Real Estate Capital Income Trust	2017-03-29	1 216 150 \$
Banque Royale du Canada	2017-03-29	4 667 000 \$
Barclays Bank PLC	2017-03-28	1 000 000 \$
Bowmore Exploration Ltd.	2017-03-29	302 500 \$
Brixton Metals Corporation	2017-04-04 au 2017-04-07	1 789 560 \$
Centurion Financial Trust	2017-04-03	2 135 913 \$
CI Global Private Real Estate Fund	2017-03-31	2 990 789 \$
Clear Sky Capital Income Portfolio Fund – Series I	2017-03-31	490 898 \$
Genstar Capital Partners VIII (BL), L.P.	2017-03-23	601 318 300 \$
Genstar Capital Partners VIII, L.P.	2017-03-23	66 665 000 \$
International Wastewater Systems Inc.	2017-04-07	725 100 \$
Kintavar Exploration Inc.	2017-03-24	937 293 \$
Lite Access Technologies Inc.	2017-03-28	20 452 500 \$
MAX Resources Corp.	2017-03-31	321 975 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Nunavik Nickel Mines Ltd.	2017-03-30	282 975 \$
Prestige Hospitality Opportunity Fund-I	2017-03-31	107 504 \$
Ressources Explor inc.	2017-04-03 au 2017-04-10	805 000 \$
Ressources Métanor inc.	2017-03-21	11 500 006 \$
Satori Resources Inc.	2017-03-24	1 283 970 \$
Strata Minerals Inc.	2017-03-27	249 000 \$
Sun Life Private Fixed Income Plus Fund	2017-01-31	69 000 000 \$
Sun Life Short Term Private Fixed Income Plus Fund	2017-01-31	20 000 000 \$
Technologies Ortho Régénératives inc.	2017-03-31	600 000 \$
The Goodyear Tire & Rubber Company	2017-03-07	35 879 775 \$
TQM Pipeline and Company, Limited Partnership	2017-03-29	100 000 000 \$
Trevali Mining Corporation	2017-03-29	264 546 000 \$
Trez Capital Prime Trust	2017-03-29 au 2017-04-05	367 714 \$
UBS AG, Jersey Branch	2017-03-24 au 2017-03-30	6 147 334 \$
UBS AG, Jersey Branch	2017-03-31 au 2017-04-05	4 042 300 \$
UBS AG, Zurich Branch	2017-03-31	114 023 \$
WellCare Health Plans, Inc.	2017-03-22	4 004 100 \$
Western Uranium Corporation	2017-03-31	1 110 242 \$

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
BMO Asset Management Canadian Smart Alpha Fund	2016-05-31, 2016-06-30, 2016-10-31, 2016-12-30	7 994 833 \$
BMO Canadian Alpha Plus Fund	2016-01-04 au 2016-12-30	15 905 160 \$
Bristol Gate US Equity Fund LP	2016-01-01 au 2016-12-31	74 336 092 \$
Bristol Gate US Equity Fund Trust	2016-01-01 au 2016-12-31	10 799 949 \$
BROADVIEW DARK HORSE LONG/SHORT FUND	2016-01-29, 2016-12-30	11 958 996 \$
Caisse privée actifs réels TBN	2016-01-01 au 2016-12-31	83 856 714 \$
Caisse privée actions américaines	2016-01-01 au 2016-12-31	205 394 684 \$
Caisse privée actions internationales	2016-01-01 au 2016-12-31	102 705 375 \$
Caisse privée actions mondiales petite capitalisation	2016-01-01 au 2016-12-31	35 530 426 \$
Caisse privée américaine diversifiée TBN	2016-01-01 au 2016-12-31	1 277 144 \$
Caisse privée d'allocation tactique d'actifs	2016-01-01 au 2016-12-31	573 539 801 \$
Caisse privée fiducies et successions TBN	2016-01-01 au 2016-12-31	35 272 238 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Caisse privée obligations gouvernementales TBN	2016-01-01 au 2016-12-31	5 614 630 \$
Caisse privée Panier américain croissance et revenu	2016-01-01 au 2016-12-31	22 802 776 \$
Caisse privée Panier classes d'actifs multiples	2016-01-01 au 2016-12-31	1 606 334 \$
Caisse privée Panier dividendes	2016-01-01 au 2016-12-31	1 041 952 \$
Caisse privée Panier obligataire	2016-01-01 au 2016-12-31	1 403 877 \$
Caisse privée Panier obligataire diversifié	2016-01-01 au 2016-12-31	1 227 234 \$
Caisse privée Panier titres à revenu fixe corporatifs	2016-01-01 au 2016-12-31	22 143 693 \$
Caisse privée revenu fixe	2016-01-01 au 2016-12-31	44 908 572 \$
Caisse privée revenu fixe non traditionnel	2016-01-01 au 2016-12-31	144 376 556 \$
CURVATURE MARKET NEUTRAL FUND	2016-01-29, 2016-12-31	12 232 063 \$
CURVATURE MULTI-STRATEGY FUND	2016-07-08, 2016-12-30	52 389 066 \$
Fonds Commun Équilibre Opus	2016-01-01 au 2016-12-31	1 715 127 \$
Fonds de couverture TBN	2016-01-01 au 2016-12-31	1 114 635 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Fonds d'investissement d'actions mondiales Investissements Russell	2016-01-01 au 2016-12-31	81 641 996 \$
Fonds D'investissement Immobilier Canadien Manuvie	2016-01-01	1 006 484 \$
Fonds vecteur d'actions canadiennes DFA	2016-01-06	572 000 \$
Kensington Hedge Fund 1	2015-12-31 au 2016-11-30	13 324 122 \$
Kensington Power Income Fund III L.P.	2015-12-31 au 2016-11-30	16 689 513 \$
Kensington Venture Investment Fund	2015-12-31 au 2016-11-30	2 125 550 \$
Lazard Global Listed Infrastructure (Canada) Fund	2016-01-04 au 2016-12-30	134 101 769 \$
Lazard Global Small Cap Equity (Canada) Fund	2016-01-04 au 2016-12-29	140 809 965 \$
Lazard International Equity (Canada) Fund	2016-01-28 au 2016-12-05	28 889 597 \$
Maple Rock Fund LP	2016-01-01, 2016-03-01, 2016-04-01	169 000 \$
Non-Traditional Invest Capital Appreciation Pooled Fund	2016-01-01 au 2016-12-31	267 149 921 \$
Pembroke Canadian Growth Fund	2016-01-05 au 2016-12-30	16 389 140 \$
Pembroke Corporate Bond Fund	2016-01-05 au 2016-12-30	16 889 812 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Pembroke U.S. Growth Fund	2016-01-05 au 2016-12-30	15 329 992 \$
Pembroke U.S. Growth Fund	2016-01-05 au 2016-12-30	15 329 992 \$
Pomona Capital IX, L.P.	2017-03-31	66 550 000 \$
Portefeuille FDP Actions américaines dividende	2016-01-01 au 2016-12-31	175 000 \$
Portefeuille FDP Actions canadiennes dividende	2016-01-01 au 2016-12-31	64 419 368 \$
Portefeuille FDP Actions de pays émergents	2016-01-01 au 2016-12-31	2 855 044 \$
Portefeuille FDP Actions globales	2016-01-01 au 2016-12-31	39 032 025 \$
Portefeuille FDP Gestion des liquidités	2016-01-01 au 2016-12-31	6 062 500 \$
Portefeuille FDP Obligations canadiennes	2016-01-01 au 2016-12-31	30 226 366 \$
Portefeuille FDP Revenu fixe court terme	2016-01-01 au 2016-12-31	64 962 216 \$
Portefeuille FDP Revenu fixe court terme	2016-01-01 au 2016-12-31	64 962 216 \$
Portefeuille FDP Revenu fixe mondial	2016-01-01 au 2016-12-31	47 059 727 \$
Portefeuille privé FDP Actions canadiennes dynamique	2016-01-01 au 2016-12-31	11 244 275 \$

Nom de l'émetteur	Date du placement	Montant total du placement
Portefeuille privé FDP Actions globales dividende	2016-01-01 au 2016-12-31	103 544 660 \$
Portefeuille privé FDP Actions globales petite capitalisation	2016-01-01 au 2016-12-31	19 780 579 \$
Portefeuille privé FDP Obligations canadiennes corporatives	2016-01-01 au 2016-12-31	24 491 486 \$
Portefeuille privé FDP Répartition tactique d'actifs	2016-01-01 au 2016-12-31	135 265 228 \$
Portefeuille privé FDP Stratégies alternatives	2016-01-01 au 2016-12-31	21 938 227 \$
SG U.S. MARKET NEUTRAL FUND	2016-02-12, 2016-12-02	2 434 239 \$
Société en commandite Perisen règlements de vie II	2016-02-18, 2016-03-31, 2016-11-30, 2016-12-21	63 807 667 \$

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Brookfield Renewable Partners L.P., Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. et Brookfield Renewable Partners ULC

Vu la demande présentée par Brookfield Renewable Partners L.P. (« BRP »), Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») et Brookfield Renewable Partners ULC (« Finco » et, collectivement avec BRP et Actions privilégiées ERB, les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 6 juin 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51-102 »);

Vu le *Règlement 14-101 sur les définitions* et les termes définis suivants :

« annexes » : les annexes aux formulaires américains 20-F de BRP, ainsi que les annexes à tout autre document américain de BRP préparé conformément à la Loi de 1934, lesquelles seront intégrées par renvoi dans le prospectus;

« dispense permanente » : la dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des annexes;

« prospectus » : le prospectus préalable de base simplifié provisoire que les émetteurs prévoient déposer auprès de l'Autorité le ou vers le 12 juin 2017, lequel vise un placement de parts de société en commandite, de parts privilégiées de société en commandite, d'actions privilégiées de catégorie A et de titres d'emprunt non garantis, le prospectus préalable de base et les suppléments et suppléments de fixation du prix s'y rapportant, ainsi que toute version modifiée de ceux-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir la dispense permanente;

Vu les considérations suivantes :

1. BRP est une société en commandite dispensée, constituée en vertu des lois des Bermudes;
2. Actions privilégiées ERB est une entité constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*;
3. Finco est une entité constituée en vertu de la *Business Corporations Act* (Alberta);
4. Les émetteurs sont des émetteurs assujettis dans chacun des territoires du Canada;
5. BRP est assujetti à la Loi de 1934 et se conforme à celle-ci;
6. Actions privilégiées ERB et Finco sont dispensés de certaines obligations d'information continue prévues au Règlement 51-102 pourvu qu'ils déposent auprès de l'Autorité tous les documents que BRP doit déposer aux termes de la Loi de 1934;
7. Le dépôt par les émetteurs des documents de BRP exigés en vertu de la Loi de 1934 a pour conséquence d'intégrer les annexes par renvoi dans le prospectus;
8. Tout document intégré par renvoi dans un prospectus fait partie intégrante de celui-ci;
9. Du fait de leur intégration par renvoi dans le prospectus, les annexes doivent être établies en français ou en français et en anglais;
10. En vertu de la législation en valeurs mobilières du Québec, les documents contenus aux annexes n'auraient pas eu à être intégrés par renvoi dans le prospectus, n'eût été l'intégration par renvoi dans le prospectus des documents exigés en vertu de la Loi de 1934;
11. Tous les documents pour lesquels une version française est exigée par la législation en valeurs mobilières du Québec seront traduits;

Vu les déclarations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense permanente.

Fait à Montréal, le 9 juin 2017.

Gilles Leclerc
Surintendant des marchés de valeurs

Décision n°: 2017-SMV-0028

Canada Goose Holdings Inc.

Vu la demande présentée par Canada Goose Holdings Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 juin 2017, modifiée le 13 juin 2017 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu le paragraphe 2 de l'article 2.2 et l'article 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les termes définis suivants :

« documents visés intégrés par renvoi » : la notice annuelle de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, les états financiers annuels consolidés audités de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 ainsi que le rapport de gestion annuel correspondant, qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié;

« documents visés inclus » : les états financiers annuels consolidés audités de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 qui seront inclus dans le prospectus simplifié;

« documents visés » : les documents visés intégrés par renvoi et les documents visés inclus;

« prospectus simplifié » : le prospectus simplifié provisoire et le prospectus simplifié définitif;

« prospectus simplifié définitif » : le prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire, ainsi que toute modification de celui-ci;

« prospectus simplifié provisoire » : le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 14 juin 2017, ainsi que toute modification de celui-ci;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, RLRQ, c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents visés (la « dispense demandée »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que, dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié définitif (i) la version française des documents visés intégrés par renvoi soit déposée auprès de l'Autorité, et (ii) la version française des documents visés inclus soit incluse dans le prospectus simplifié définitif.

Fait à Montréal, le 13 juin 2017.

Patrick Théorêt
Directeur du financement des sociétés
Décision n°: 2017-FS-0071

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.